



PROCÈS-VERBAL

Séance du 22 juin 2009

Présidence: M. Pierre GIRARD

1. Appel: 85 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

DUCRY Jean-Marc, huissier - VUILLE Nathalie, secrétaire

Arrivés à 20h: BISCHOFBERGER Jean, BODMER Fabrice, COLOMB Jacky, FRACHEBOURG Jean-Marie, PERRIN Christian

Arrivé à 21h.: KIRCHNER Volker

Excusés: BOESIGER Michel, CHATELANAT Christophe, FRANCFORT Pascal, GROSJEAN Roger, GUILLOD Philippe, JARENBACK Niklas, MERMILLOD Monique, MEYER Jean, NICOLET Thierry, RUEY Benjamin, SCHALLER Anik, SCHWARZ Katja, SIMONIAN David

Absent: HEIM Marc, ROCHAT Olivier

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président apporte deux modifications. Il signale qu'il y a deux fois le point N° 16 et propose de traiter le second, "Réponse aux vœux et observations de la Commission de gestion" en position 12bis. Il ajoute un point supplémentaire N° 16bis "Election d'un huissier suppléant".

L'ordre jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2009

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- a) Au sujet de la motion de Mme Doris ULDRY du 23 juin 2003, proposant la réalisation d'un bâtiment permettant de centraliser différents services communaux, la Municipalité argumente que le préavis N° 76, concernant le crédit pour le réaménagement des locaux de la Place du Château fait office de contre-projet et vaut pour réponse à la motion. Après consultation de la motionnaire, le Bureau a décidé d'accéder à la demande de la Municipalité et de classer la motion.
- b) Le samedi 26 septembre 2009 aura lieu la sortie du Conseil au Château de Prangins. La sortie de l'année prochaine est agendée au samedi 19 juin 2010 et se déroulera à Changins.
- c) Le Bureau a reçu un courrier de M. Marc PRUDENTE demandant que les premiers nommés des commissions ne soient pas issus du même parti que le Municipal concerné. La proposition n'a pas été retenue, car trop compliquée à appliquer.

5. Rapport N° 93 en réponse au postulat de M. Maurice Frei intitulé "Fuites au musée romain"

Rapporteur: M. Grégory DURAND

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

- d'accepter le rapport municipal N° 93 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Maurice Frei déposé le 17 novembre 2008 et intitulé « Fuites au musée romain ».

6. Election du/de la Président/e

Selon le tournus, le siège revient au groupe libéral qui est invité à présenter un candidat.

Pour le Parti Libéral, M. David SAUGY présente la candidature de M. Eric BIELER au poste de Président.

Bulletins délivrés: 79
Bulletins rentrés: 79
Bulletins blancs: 6
Est élu avec 66 voix, M. Eric BIELER

M. Eric BIELER remercie le Conseil de la confiance témoignée et accepte son élection.

7. Rapport N° 94 concernant une demande de crédit de CHF 213'000.- TTC pour financer la réfection des chemins d'alpages de Combe-Grasse et d'Archette et le bitumage de la place du hangar des Allévays

Rapporteur: M. Knut RUPRECHT

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART revient sur un préavis datant de quelques années concernant l'installation d'abreuvoirs pour les alpages. Actuellement, cette installation n'est toujours pas faite, les amodiataires se plaignent qu'ils doivent monter de l'eau avec des citernes. Il demande pourquoi cela n'est pas encore installé et ce qu'il advient de ce préavis.

Mme la Municipale Monique BOSS reconnaît que ces travaux n'ont pas encore pu commencer. Nous recevons d'importantes subventions du parc jurassien vaudois et ce sont eux qui se sont proposés pour ce travail. Malheureusement, la personne responsable a des problèmes de santé et il semble que personne d'autre n'est habilité à le faire. Elle va demander d'accélérer le processus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 3 avis contraires :

- d'accorder un crédit de CHF 213'000.—TTC à la Municipalité pour la réalisation des travaux de réfection des chemins de Combe-Grasse et d'Archette, ainsi que la place du hangar à bois des Allévays, à porter au compte No. 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans.

8. Election du/de la 1er vice-président/e

Selon le tournus, le siège revient au groupe socialiste qui est invité à présenter un candidat.

Pour le parti socialiste, M. Yves FROIDEVAUX propose la candidature de M. Frédéric TSCHUY au poste de 1^{er} vice-président.

Bulletins délivrés: 82
Bulletins rentrés: 82
Bulletins blancs: 7
Est élu avec 66 voix, M. Frédéric TSCHUY.

M. Frédéric TSCHUY remercie le Conseil pour cette élection.

9. Rapport N° 96 concernant une demande de crédit de CHF 150'000.- pour la réalisation du Plan directeur localisé de la Vieille-Ville.

Rapporteur: Mme Stéphanie SCHMUTZ

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY signale que le groupe des Indépendants souhaite que le règlement de la police des constructions soit refait et mis à jour en même temps. De cette façon, il y aura deux règlements cohérents l'un envers l'autre.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS relève que ces deux outils sont dans les priorités de la Municipalité. Toutefois, le règlement de la police des constructions sera de plus longue durée et le PDL est une première étape qui permet d'agir dans l'urgence.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 9 avis contraires et 1 abstention:

1. d'accorder un crédit de CHF 150'000.- à la Municipalité pour la réalisation du Plan directeur localisé de la Vieille-Ville ;
2. de porter ce montant en augmentation du patrimoine administratif, compte N° 9143.20 et de l'amortir sur 3 ans.

10. Election du/de la 2^{ème} vice-président(e)

Selon le tournoi, le siège revient au groupe POP qui est invité à présenter un candidat.

Pour le POP, Mme Madeleine FOREL présente la candidature de M. Tefik RASHITI au poste de 2^{ème} vice-président.

1^{er} tour

Bulletins délivrés: 84
Bulletins rentrés: 84
Bulletins blancs: 18
Bulletins nuls: 2
Majorité absolue: 42

Obtiennent des voix:	Tefik RASHITI	36 voix
	Madeleine FOREL	15 voix
	Voix éparses	13

Le parti POP présente à nouveau M. Tefik RASHITI au 2^{ème} tour.

2^{ème} tour

Bulletins délivrés: 84
Bulletins rentrés: 84
Bulletins blancs: 6

Est élu	M. Tefik RASHITI	39 voix
Obtiennent des voix:	Mme Madeleine FOREL	35 voix
	Voix éparses	5

M. Tefik RASHITI remercie pour la confiance apportée car il doit se battre encore plus pour y arriver.

11. Rapport N° 102 concernant la géothermie profonde sur la Côte lémanique - Crédit d'étude de CHF 200'000.- (HT), subventions fédérales et cantonales non déduites, pour la participation de la Ville de Nyon à la phase B du projet.

Rapporteur: M. Maurice FREI

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY souligne que Nyon n'est pas très bien placé sur la faille qui va de St-Cergue au nord de Gland et demande comment la ville va participer au partenariat si l'énergie ne se trouve pas sur le territoire de la commune.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale qu'il s'agit d'un crédit d'étude qui permettra de connaître le vrai potentiel de la ville. Une faille passe à Nyon, qui va d'Yvoire à Bonmont et passe juste au nord de la ville. Il y a trois autres failles, à Gland, à Etoy et à Aubonne. Ce crédit servira à des envois d'ondes dans le sol pour déterminer à quelle profondeur et à quelle température est l'eau. Suivant ce que l'on trouve, il sera ensuite intéressant de forer et d'utiliser la chaleur de cette eau. Ceci sera dans une deuxième phase. La ville est liée par une convention avec les trois autres communes. Dans un deuxième temps, chaque commune partira individuellement en fonction des résultats de l'étude, car l'eau n'est transportable que sur 1 km.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 avis contraire:

- d'accorder un crédit d'étude de CHF 200'000 (HT), subventions fédérales et cantonales non déduites, à la Municipalité pour la participation de la Ville de Nyon à la phase B du projet de Géothermie profonde sur la Côte lémanique. Dépense amortissable en 2 ans. Le crédit sera financé, à hauteur de 50%, par le biais du fonds sur l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables.

12. Rapport de la commission chargée de l'étude de la motion de M. Jean BISCHOFBERGER demandant une "Commission permanente d'éthique"

Rapporteur: M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY souligne qu'une motion qui se transforme en postulat ajouté à une prise en considération partielle, il ne reste plus grand-chose. Il propose de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité afin de ne pas la surcharger de travail.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 28 avis contraires et 2 abstentions :

M. Bischofberger ayant accepté la transformation de sa motion en postulat et sa prise en considération partielle, à savoir abandonner la constitution d'une Commission d'éthique au profit de l'élaboration de critères éthiques précis permettant à la Municipalité d'apprécier l'opportunité d'accepter ou de refuser certains affichages, le Conseil renvoie ce postulat à la Municipalité avec les questions suivantes:

- Dans les relations qu'entretient la commune avec la ou les sociétés d'affichage, est-ce qu'il existe un accord concernant des critères éthiques ou moraux à propos du contenu des affiches sur les panneaux d'affichage publicitaire ?
- Est-ce qu'il existe une charte établie entre les partenaires traitant de ce thème ?
- Dans le cas où une telle charte n'existerait pas, est-ce que la Municipalité projette d'en établir une ?

12bis. Réponse aux vœux et observations de la Commission de gestion

M. le Président rappelle que selon le 2^{ème} alinéa de l'article 140, le Conseil délibère séparément sur la gestion, sur les comptes ainsi que sur les réponses aux vœux et observations.

Pour ces différents votes, si la parole n'est pas demandée, le vœu ou le chapitre est considéré comme accepté. Dans le cas contraire il y aura vote.

Vœu et réponse no 1 : relation inter services et esprit d'entreprise

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

Vœu et réponse no 2 : politique globale du logement

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

Vœu et réponse no 3 : urbanisme

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

Vœu et réponse no 4 : entretien des bâtiments

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

Vœu et réponse no 5 : liste des préavis ouverts

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

Vœu et réponse no 6 : subvention et prestations gratuites

La discussion ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la réponse acceptée.

13. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2008

Rapporteur: M. David SAUGY

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote chapitre par chapitre.

Conseil Communal

pages 7 à 13

La discussion est ouverte.

Mme Chantal THUILLARD remarque qu'en page 8, M. André RAVAY est décédé et non M. Bernard RAVAY.

Au vote le chapitre est accepté à l'unanimité.

Municipalité *pages 15 à 18*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de l'Administration générale *pages 19 à 29*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Bâtiments et Domaines *pages 31 à 43*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de la Culture *pages 45 à 59*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Service de Défense Incendie
et de Secours** *pages 61 à 68*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Espaces verts et Forêts *pages 69 à 77*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Finances *pages 79 à 82*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service Informatique *pages 83 à 89*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Office des Sports, Ecoles et Cultes *pages 91 à 99*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Service de la Police et
Office de Contrôle des Habitants** *pages 101 à 113*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Office de la Mobilité*pages 115 à 122*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Ressources et**Relations Humaines et Of. Juridique** *pages 123 à 136*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Affaires Sociales*pages 137 à 147*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services Industriels*pages 149 à 162*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des Travaux**et Environnements***pages 163 à 173*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de l'Urbanisme*pages 175 à 185*

La discussion est ouverte.

Mme Chantal THUILLARD relève qu'en page 183, au point 6.1, il est dommage de faire un copier-coller, car ce sont les mêmes chiffres que l'année dernière. Il y avait au 1^{er} juin, 11 logements vacants et non 35.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le chapitre est accepté à une large majorité avec 1 avis contraire.

Le Président remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du point 1 du préavis N° 97 sur la gestion de l'année 2008.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention:

- d'approuver la gestion pour l'année 2008 et d'en donner décharge à la Municipalité

14. Rapport de la Commission des Finances sur les comptes 2008 selon préavis 97

Rapporteur: M. Christian PUHR

La discussion est ouverte sur le 2^{ème} amendement de la commission des finances, soit la modification du point 5 comme suit:

"d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2008 et de donner décharge à la Municipalité"

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à l'unanimité cet amendement.

La discussion générale sur le rapport de la COFIN est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président passe à l'examen chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre est considéré comme accepté.

1ère partie

Administration générale

pages 22 à 37

Charges : CHF 15'391'814.07

Revenus : CHF 2'235'747.03

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Finances

pages 38 à 41

Charges : CHF 24'639'453.56

Revenus : CHF 86'103'541.18

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Domaines et Bâtiments

pages 42 à 54

Charges : CHF 11'030'619.59

Revenus : CHF 3'530'611.37

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Travaux

pages 55 à 63

Charges : CHF 17'590'317.56

Revenus : CHF 8'724'843.13

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Instruction publique et Cultes

pages 64 à 72

Charges : CHF 3'853'056.75

Revenus : CHF 880'775.90

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Police

pages 73 à 79

Charges : CHF 12'320'971.68

Revenus : CHF 5'776'150.41

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Affaires Sociales

pages 80 à 84

Charges : CHF 26'253'355.44

Revenus : CHF 1'634'052.25

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services Industriels

pages 85 à 89

Charges : CHF 45'033'807.29

Revenus : CHF 47'222'652.69

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

2ème partie

Comptes de fonctionnement des charges et revenus par nature

pages 90 et 91

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

3ème partie

Bilan de la Ville de Nyon

pages 94 à 96

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Bilan des Services Industriels

page 118

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Le Président remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote final.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

1. Supprimé
2. d'accepter d'attribuer CHF 1'517'294.72 au fonds de réserve N° 9280.30
« Exploitation du réseau »
3. d'accepter de prélever CHF 238'348.05 sur le fonds de réserve N° 9280.28
« Régularisation des tarifs du gaz »
4. d'accepter de prélever CHF 210'000 sur le fonds de réserve N° 9282.21
« Egalisation des résultats »
5. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2008 et de donner décharge à la
Municipalité (texte amendé).

15. Election des scrutateurs/trices (vote à main levée)

Selon le tournus, un poste revient au Parti Radical et un poste au Parti Indépendant

Pour le Parti Radical, M. Maurice GAY propose la candidature de Mme Suzanne FAVRE.

Pour le Parti Indépendant, M. Robert JENEFSKY propose la candidature de M. Jean-Paul HENET.

Au vote, Mme Suzanne FAVRE est élue à une large majorité et 1 abstention.

M. Jean-Paul HENET est élu à une large majorité et 4 abstentions.

16. Election des scrutateurs/trices suppléants (vote à main levée)

Selon le tournus, un poste revient au Parti des Verts et un poste au Parti UDC

Pour le parti des Verts, Mme Christine TROILLET propose la candidature de M. Christian PUHR.

Pour le parti UDC, M. André CATTIN propose la candidature de M. Gabriel CORNU.

Au vote, M. Christian PUHR est élu à une large majorité et 1 abstention.

M. Gabriel CORNU est élu à une large majorité, 9 avis contraires et 15 abstentions.

16bis. Election d'un huissier suppléant

M. Maurice GAY présente pour le Parti Radical, la candidature de M. Olivier MONGE, né en 1965 et habitant Nyon.

M. Olivier MONGE est élu à l'unanimité.

17. Rapport municipal N° 103 concernant la dation en paiement des impôts sur les successions et donations, réponse à la motion de M. le Conseiller communal Philippe GLASSON intitulée "Pour l'extension du patrimoine culturel yonnais"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Rapport municipal N° 104 en réponse au postulat de M. Robert JENEFSKY en faveur de la création d'un dicastère du tourisme

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**19. Préavis N° 105 concernant le cimetière de Clémenty - Demande de crédit de CHF 935'000.--
TTC pour sa restructuration et son réaménagement réparti sur 3 ans**

La discussion est ouverte.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND signale que les robinets sont très difficiles à ouvrir pour des mains âgées ou faibles. Elle prie la commission d'être attentive à ce problème. De plus, il y a des années en arrière, une porte ouvrait le cimetière sur la rue de Clémenty, elle a été supprimée lors de la création de la route de Clémenty. Elle demande s'il ne serait pas possible de recréer cette ouverture pour piétons en haut du cimetière vers le passage pour piétons. Cela simplifierait le cheminement des personnes chargées de fleurs qui entretiennent les tombes à cet endroit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**20. Rapport municipal N° 106 en réponse à la motion de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulée
"Proposition pour lutter contre les effets de la canicule"**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**21. Rapport municipal N° 107 en réponse à la motion de M. Jean MEYER sur la mise sur pied d'un
système d'indicateurs statistiques.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. Rapport municipal N° 108 en réponse à la motion de M. Yves FROIDEVAUX sur la poursuite
du développement du Centre-ville**

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que la commission d'urbanisme élargie se réunira prochainement à ce sujet et il suggère aux groupes de ne pas mettre dans cette commission des personnes déjà membres de la commission d'urbanisme afin que le débat soit plus large.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le bureau préconise que les mêmes personnes traitent les rapports municipaux et préavis N° 108, 109 et 110.

**23. Préavis N° 109 concernant un crédit de CHF 75'000 pour l'étude de faisabilité et l'appel
d'offres liaison Morâche - Prélaz – Marchandises.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**24. Rapport municipal N° 110 en réponse au postulat de Mme Doris ULDRY pour la création d'un
passage piétons et d'un trottoir à la rte de Signy**

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY relève que les travaux sont déjà effectués. Elle remercie la Municipalité et propose de voter directement le rapport municipal sans passer en commission.

M. Maurice GAY, en tant que premier nommé, signale qu'une réponse rapide peut être faite, permettant en cela de suivre le règlement et ne pas avoir de vice de forme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25. Préavis N° 111 concernant le renforcement de l'alimentation en gaz de la ville – Demande de crédit de CHF 2'150'000 HT pour la réalisation d'un poste de détente 80/5 bar à Trélex et d'une conduite de raccordement, destinés à l'alimentation du réseau de la ville de Nyon.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

26. Préavis N° 112 concernant la mise en œuvre de l' Aide individuelle au logement (AIL) à Nyon, en réponse à la motion supra-partisane intitulée "Pour que Nyon se dote d'une véritable politique du logement"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

27. Rapport municipal N° 113 en réponse aux motions de Mme Suzanne BRECHON à propos d'un lieu pour les associations

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Bureau préconise que les mêmes personnes traitent les rapports municipaux N° 113, 114, 115 et 116

28. Rapport municipal N° 114 en réponse à la motion de M. Régis JOLY et consorts intitulée "Créons suffisamment de place pour nos aînés dans des EMS à Nyon"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

29. Rapport municipal N° 115 en réponse aux motions du Groupe socialiste "créer un contrat de prestations avec les crèches subventionnées", du Parti socialiste "pour une politique de la petite enfance et de l'accueil des écoliers" et "pour des horaires harmonisés et un développement de l'accueil parascolaire"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

30. Rapport municipal N° 116 en réponse à la motion du Parti socialiste intitulée "Pour une véritable politique du social à Nyon"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

31. Préavis N° 117 concernant la collaboration UEFA - Ville de Nyon pour la gestion du centre sportif de Colovray – Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de l'UEFA

La discussion est ouverte.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND souligne que le centre sportif de Colovray a été payé par les impôts des Nyonnais. Ce centre qui a englouti plus de CHF 20 millions, sans compter les terrains, leur appartient donc. Elle estime que la Municipalité n'a pas le droit de céder un bien qui ne lui appartient pas. Pour des questions de prestige, l'UEFA veut augmenter son patrimoine et notre Municipalité se met à plat ventre devant cette Union. Elle se demande si dans quelques temps la piscine ne manquera pas pour parfaire le complexe.

Si l'UEFA veut faire jouer ou employer les installations pour former des arbitres, rien ne l'empêche de louer des plages horaires au même titre que les autres sociétés sportives. Si elle veut faire manger ses employés au restaurant, elle peut le faire sans en être propriétaire. Si la Municipalité se défait de Colovray, il faudra reloger ailleurs le service des sports. Cela aura un coût à déduire sur le bénéfice de cette transaction. Elle pense que ce n'est pas gouverner que de céder les biens communaux. Les Municipaux sont payés par les contribuables pour réfléchir à une bonne utilisation des ses biens, pas pour les dilapider. Les soi-disant retombées très intéressantes pour notre ville ne sont pas chiffrables. C'est ce qui avait été dit pour la fête du football. Le résultat est que cette fête a eu un coût pour la ville et que les habitants du périmètre concerné en ont supporté les ennuis. Qui a fait des bénéfices mirobolants? Elle dit ouvertement être contre les propositions de ce préavis et incite les membres du Conseil à ne pas se laisser bernier par des promesses qui, selon le dicton, rendent les fous joyeux.

Mme Josette GAILLE tient à préciser que son intervention au sujet de l'UEFA lors du dernier Conseil n'était pas dirigée contre ce projet qu'elle soutient largement. Une économie de CHF 850'000.- par année ne peut pas être considérée comme ridicule. La Municipalité propose une nouvelle approche quant à la gestion des biens communaux et elle espère qu'une grande majorité du Conseil va la soutenir, surtout les jeunes qui ont le regard tourné vers l'avenir et une gestion moderne et efficace.

M. Jacky COLOMB relève que si le centre a coûté CHF 20 millions, le coût de son entretien se monte à CHF 42 millions pour la période concernée. Cela ne peut pas être considéré comme une petite économie. De plus, on parle souvent de partenariat public-privé pour conduire des projets importants et on a, dans ce cas, l'occasion d'accepter ceci.

M. Frédéric TSCHUY souhaite que la commission fasse ou demande une analyse financière comparative entre la proposition municipale, le statut quo et une variante intermédiaire que la Commission pourrait voir comme pertinente. En effet, il se pourrait que le bilan financier d'une location ou une mise en droit de superficie partielle soit intéressant et par conséquent envisageable. Ces comparaisons devraient inclure les investissements futurs prévus soit par la Municipalité ou l'UEFA. Lors du débat sur l'autonomisation des Services Industriels de la ville, le sujet de la gouvernance de la nouvelle structure de l'entité était central aux yeux des commissaires. La plupart des commissaires voyaient un problème avec la gestion et la stratégie des SI dans le cadre de cette autonomisation. Ils les voyaient échapper ainsi au contrôle du Conseil communal. Nous avons ici une situation de gouvernance particulière qui le préoccupe dans le maintien de l'état du patrimoine communal à long terme. Si aujourd'hui, les acteurs et signataires de l'accord sont connus et leur bonne foi n'est pas mise en question, nous ne pouvons pas être certains qu'il en soit ainsi d'ici 20 ou 30 ans lorsque le site sportif nécessitera très probablement une rénovation lourde et coûteuse. Il demande également à la Commission d'étudier la robustesse de cet aspect de l'accord lors de sa prochaine séance.

M. Tefik RASHITI défend les intérêts des citoyens, donc le patrimoine communal. Il demande de trouver des idées pour gérer le stade. Il estime que c'est facile de le donner à quelqu'un quand il est déjà construit. C'est inacceptable de donner tous les investissements faits par la ville. Il pense que c'est de la facilité de ne pas chercher des idées d'économies et défendre le patrimoine. Il compare ceci à l'île de la tentation, car on est séduit par la célébrité et l'argent. Il est d'autant plus choqué que la Municipalité est de gauche.

M. Guy-François THUILLARD : "Je me pose quelques questions sur les intentions de la Municipalité: Jusqu'où la Municipalité veut-elle dilapider et spolier le patrimoine des Nyonnais ? Après la tentative, heureusement stoppée par le Conseil communal, de privatiser les SI, voici maintenant la privatisation par généreuse donation du Centre sportif de Colovray !

On peut déjà imaginer l'étape suivante : la piscine de Colovray compléterait admirablement les équipements sportifs de l'UEFA. Et pourquoi pas le Château pour les réceptions prestigieuses de l'UEFA ? Jusqu'où ira-t-on?

Actualisé au prix du jour, Colovray représente une valeur approximative, entre les constructions et les terrains, d'environ 50 millions de francs. C'est donc bien un cadeau de cet ordre qui est fait à l'UEFA, pour une période de 50 ans. Pendant 50 ans, soit pendant deux générations, les Nyonnais n'auront plus un mot à dire sur le Centre de Colovray qui ne leur appartiendra plus. C'est trop.

En outre, tant Monsieur le Syndic que Monsieur le Municipal des sports ont prétendu abusivement, sur les ondes de la radio et de la télévision, que cela représentait une économie de 1 million par année. C'est faux. Le texte du préavis mentionne quant à lui Fr. 854'000 d'économies, ce qui est encore faux, puisqu'il s'agit de déduire les recettes de 78'500 francs. L'économie nette serait donc de l'ordre de Fr. 775'000.- « seulement », représentant un taux de rendement très généreux de 1,5%!

Pour la petite histoire, mentionnons que, dans l'acte notarié, on a même omis de mentionner le franc symbolique de cette transaction. Encore un franc de perdu !

Plus sérieusement, la convention n'est pas claire en ce qui concerne la gestion du personnel de maintenance et la répartition des compétences, ni dans l'acte notarié, ni dans la convention : qui commande ? qui engage ? qui paie ? Si c'est la commune qui paie, cela diminue d'autant l'économie.

En ce qui me concerne, je pense que d'autres solutions de collaboration entre la commune de Nyon et l'UEFA doivent être très sérieusement étudiées et recherchées avant d'accepter la proposition qui nous est faite ce soir."

M. Christian PERRIN n'est pas sûr que la gauche a vraiment raison. S'il est vrai que le centre a coûté un certain nombre de millions, l'économie potentielle est proche du million par année, inflation comprise. L'important est de savoir comment les citoyens vont pouvoir l'utiliser. Il faut défendre les sociétés locales afin qu'elles puissent travailler comme elles en ont l'habitude. Il estime que l'on peut faire confiance à l'UEFA qui a l'habitude de gérer des sociétés sportives. D'autre part, il est clairement écrit dans le préavis que le personnel restera employé par la commune.

Mme Aline ANGELI fait remarquer qu'il existe une partie de la gauche qui est pour les sociétés sportives. Nous sommes face à un mode de faire nouveau, c'est sans doute ce qui bouscule certaines personnes. Pour sa part, elle ne voit pas le fait de dilapider le patrimoine de la ville, elle voit plus une façon de le dynamiser. S'il y a une économie non négligeable, il y a également un dynamisme qui va profiter aux sociétés locales. Il reste à la Commission d'étudier de près tous les gardes-fous. Cela sera un bien pour le sport à Nyon.

M. André CATTIN trouve ce projet très intéressant et enrichissant, non seulement financièrement mais également au niveau de la réputation de la ville de Nyon. Cela permettra de donner un dynamisme certain au sport et pour la convention d'utilisation, la Commission se chargera d'étudier cela dans le détail. Il faut également souligner que des gradins doivent être construits ce qui coûtera cher et les bâtiments vont également devoir subir des réfections coûteuses. Il trouve que c'est un projet magnifique et la commission doit juste s'assurer d'avoir toutes les garanties d'utilisation pour les citoyens.

M. Philippe GLASSON fait remarquer que la commune a acheté un bâtiment sur le parking dont on n'a strictement rien fait et, de la même manière, adjacent au centre, l'ancienne maison Rathgeb appartient également à la commune dont l'utilisation est très aléatoire. Il souhaite que la Commission réfléchisse à ces bâtiments, font-ils partie de la convention avec l'UEFA et ne pourrait-on pas faire en sorte que ces investissements servent à quelque chose ?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Bureau a reçu une proposition du groupe socialiste demandant que ce préavis soit traité par une commission élargie. Il n'y a aucune opposition à cette demande.

32. Rapport municipal N° 118 en réponse au postulat de M. Patrick BUCHS intitulé "pour la réouverture de la Route de St-Cergue dans les deux sens"

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

33. Rapport municipal N° 119 en réponse à la motion de M. Jean MEYER pour l'aménagement de nouveaux jardins familiaux.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le bureau propose de traiter par la même commission les rapports municipaux N° 119, 120 et 121.

34. Rapport municipal N° 120 en réponse à la motion de M. Claude ULDRY pour la mise à disposition d'un emplacement de minigolf.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

35. Rapport municipal N° 121 en réponse à la motion de Mme Fabienne FREYMOND CANTONE pour des places de jeux adaptées aux besoins

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

36. Réponse à l'interpellation de M. Raymond CARRARD intitulée "Martinet: des conventions signées?" (en annexe)

M. Raymond CARRARD remercie la Municipalité pour ses réponses détaillées, mais il est moyennement satisfait des réponses reçues.

M. Jean BISCHOFBERGER demande à la Municipalité de donner une copie de la convention à la Commission qui sera chargée d'étudier les rapports municipaux N° 108 , 109 et 110.

37. Communications municipales.

Mme la Municipale Monique BOSS répond à M. Bernhard WILLI concernant les bacs à fleurs à l'avenue Alfred-Cortot. Comme il le craignait, c'est effectivement pour ne pas cacher le panneau publicitaire que les bacs n'ont pas encore été posés. Des bacs plus petits prendront place prochainement.

M. le Municipal Claude ULDRY informe le Conseil que le service de bâtiments déposera en août trois préavis: pour l'agrandissement des biens culturels pour la culture et le SDIS suite à la vente des immeubles à Yverdon, pour le concours d'architecture du centre multi-sports ainsi que pour la rénovation partielle de la maison de Bourgogne (changement des fenêtres et rénovations des monte-charges).

D'autre part, il donne des informations concernant l'évolution des travaux du préavis N° 64, assainissement de 4 toitures plates. Le Rocher C a été fait l'année passée, l'Aula sera fait cet été d'une manière végétalisée, l'appartement de service et le bâtiment gym 1 de Nyon-Marens est également fait et végétalisé. Enfin, le centre sportif de Colovray a non seulement été fait, mais un toit en verre recyclé a été posé, ceci sans aucun surcoût.

Finalement, il rassure le Conseil sur le crédit d'étude du Musée romain. Il sera mis au budget mais par contre il doit encore passer à la Municipalité et au Conseil. En ce qui concerne les travaux prônés par la commission, le bon d'autorisation a été signé ce jour.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Yves FROIDEVAUX à propos de la route de St-Cergue – zone de rencontre. Au sujet de la cohérence du mobilier, un effort a été fait, les berlingots rouges ont été enlevés et les aménagements floraux ont été posés. Dans les rapports et préavis 108 et 118, de plus amples informations peuvent être trouvées concernant les aménagements futurs. Pour la limitation de vitesse, elle signale que les ¾ des automobilistes la respectent.

Mme Ruey-Ray répond également à M. Jacky COLOMB au sujet des tranchées effectuées dans la zone de rencontre du Boiron. Ces travaux ont été nécessaires pour alimenter en eau et électricité le chantier en cours.

Finalement, elle répond à Mme Inès ABEYA au sujet du manque de places de parc quand la Place Perdttemps est occupée par le cirque. Elle signale qu'un certain nombre de places existent, soit le parking de la Duche, le parking couvert de la Gare, celui du centre commercial de la Combe ou encore Rive-Est. Par contre, la Municipalité n'a pas l'intention d'ouvrir la cour du collège du Centre-ville pour la sécurité des enfants qui sont à l'école ou à la place de jeux car certaines places sont louées le soir.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à Mme Josette GAILLE au sujet de l'UEFA. Il signale que les commissions des finances et de gestion ont été informées au mois de janvier, de même que la commission des sports le 4 mai. D'autre part, concernant la buvette de Marens, il signale que le FC Italia organise une soirée le 7 juillet à 18h, à laquelle le Conseil est cordialement invité. Il pourra, à cette occasion, se faire une idée objective sur son utilisation.

M. Mayor informe le Conseil que la Municipalité va participer à un groupe formé par le Préfet pour l'étude d'un plan canicule. Enfin il invite le Conseil le 25 juin pour le lancement de la nouvelle offre socio-culturelle pour les jeunes. Dès septembre, les 12-18 ans auront la possibilité de suivre différents cours (musique, photo numérique ou danse) au centre d'animation des jeunes sous la houlette des enseignants de l'ADAC (Association des arts créatifs). Une présentation de la palette des cours est prévue sur place.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE donne des informations au Conseil concernant les tarifs de reprise pour les producteurs photovoltaïques indépendants. Elle rappelle que, selon le droit fédéral, la reprise se fait à prix coûtant ; cependant cette reprise est soumise à contingent et celui-ci est déjà atteint. Des demandes privées arrivent régulièrement aux SI afin de savoir si la ville propose des conditions de reprise. La Municipalité a demandé aux SI de proposer un tarif de reprise de l'énergie photovoltaïque produite par des privés à des conditions supérieures à celles du prix du marché. La consommation propre sera à charge du client, cependant, il sera dispensé des frais d'acheminement et des taxes. En cas d'achat net aux SI il sera exempté de la taxe nyonnaise en faveur des énergies renouvelables. Ceci s'appliquera aux installations dont la puissance est inférieure à 30 Kw. Au-delà, les conditions seront discutées de cas en cas. Le prix de reprise est fixé à 50 cts le Kw/h, adapté d'année en année à l'IPC. La durée des contrats est de 10 ans.

D'autre part, Mme Freymond Cantone revient sur la remarque de M. Jacques HANHART quant aux crédits d'extension pour la station de transformation de la Môrache et reconnaît qu'il avait raison. L'année passée, un client avait besoin d'une puissance énorme du côté de Champ-Colin, ce qui n'est plus le cas cette année. Le crédit d'extension sera donc utilisé dans l'urgence à la station de Prélaz. Elle signale toutefois que le Conseil a toujours été tenu informé et qu'il n'y a pas eu de surcoût. Concernant la panne, l'information a été donnée aux personnes impactées de manière directe. Cette panne était considérée comme maîtrisée et une information à grande échelle n'a pas été faite. Toutefois, elle retient l'idée d'informer les professionnels dans ce type de cas.

Finalement, elle répond à M. Jacques PITTET qui suggérait la création d'une commission permanente des SI, et souligne que l'idée est bonne et sera étudiée dans le nouveau projet des SI.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Braulio MORA concernant le matériel à louer pour des fêtes. Il relève que la voirie fait un excellent travail dans ce domaine, mais dans les moyens actuels il n'est pas possible d'envisager une flexibilisation des horaires, ni un service à la clientèle tel qu'il l'imaginait. Cela sera étudié lors du déplacement de la voirie.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Robert JENEFSKY au sujet d'un vote électronique pour éviter les recomptages. L'intervention ne précisait pas pour quelle occasion il faudrait disposer d'un tel système. Deux options ont été rapidement évaluées. S'il s'agissait de compter les voix des Conseillers communaux lors des séances du Conseil, seules deux villes ont un tel système: Genève et Lausanne. Il s'agit d'une salle utilisée que par le Conseil communal et dont l'installation est fixe. Il faudrait conclure un contrat de location avec une société qui installerait le système pour les séances seulement. Cela coûterait environ CHF 3'000.- par séance. S'il s'agit de compter les voix lors des week-ends de votations, seule la commune d'Ecublens dispose d'une machine qui dépouille

électroniquement les bulletins. Elle coûte CHF 11'000.-. Il serait possible d'entrer en matière, pour autant que le Conseil confirme le souhait de disposer d'un tel équipement. Il propose que le Bureau du Conseil reprenne le sujet et regarde s'il y a un intérêt ou pas.

M. le Syndic signale que Mme Régina LEIGGENER a été assermentée le 15 juin après deux semaines de formation intensive auprès de Mme Sarah HUBER, qu'il remercie pour les 4 ½ ans passés à ce poste. Il souhaite plein succès à Mme Leiggener. Enfin, il félicite M. Eric BIELER, élu Président, et remercie M. Pierre GIRARD pour son année de présidence qui s'est déroulée dans un très bon esprit.

38. Propositions individuelles et divers

M. Jacky COLOMB demande que la liste des commissions soit mise sur Internet. D'autre part, il n'est pas d'accord lorsque l'on dit que le préavis sur les SI a été retiré grâce au Conseil. Il relève que c'est la Municipalité qui l'a retiré. Il a quelques regrets car la Commission n'a pas été entendue. Il en veut pour preuve la déclaration de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT qui "se base sur les échos des deux premières séances et sur la perception de quelques membres du Conseil communal est biaisée par une certaine méfiance des intentions municipales ou par une approche dogmatique". Il aurait aimé que la commission fasse son rapport afin de faire connaître sa position. Enfin, il signale qu'il manque un banc sur les quais à Rive, adossé au bâtiment du débarcadère. Il a été enlevé au moment du goudronnage du quai et demande qu'on le remette en place.

M. Tefik RASHITI demande s'il y a un plan prévu contre la grippe porcine.

M. Jean-Claude MERMILLOD demande de réserver le préavis complet sur les comptes à la COFIN et produire pour les Conseillers quelque chose de plus succinct et surtout des explications. Ce qui lui semble intéressant c'est l'évolution des finances communales, les chiffres qui sont à la fin, ainsi que les graphiques, pour autant qu'ils soient un peu plus précis. Ceci permettrait d'économiser du papier et fournir un historique sur les finances de la ville beaucoup plus intéressant.

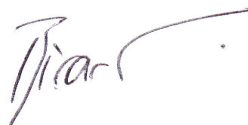
M. Le Président clôt cette séance par une allocution sur son année de présidence. Il remercie tous les Conseillers communaux pour leur participation active à ces séances, ainsi que les membres du Bureau, l'huissier, la secrétaire suppléante et la secrétaire.

M. le Président lève la séance à 22h. 10 et rappelle qu'un apéritif est offert par la Municipalité au carnotzet.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Pierre Girard

Nathalie Vuille

Annexes: Réponse à l'interpellation de M. Raymond CARRARD
Liste des commissions
Liste de présences 08-09